

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 131 (1986)
Heft: 12

Artikel: L'air de Paris
Autor: Combernous, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Air de Paris

par le lieutenant-colonel EMG Daniel Combernous

La rentrée française a été marquée, comme chacun l'a appris, par la vague d'attentats qui a secoué la capitale. La cohabitation a été, tout au moins dans un premier temps, renforcée et l'appel à l'unité du Premier ministre a permis de mesurer à sa juste valeur la cohésion nationale face à l'ennemi commun : le terrorisme.

Maintenant que la tempête s'est apaisée, le discours de M. Chirac, prononcé le 12 septembre devant l'Institut des hautes études de défense nationale, relance l'affrontement entre le chef des armées (président de la République) et le responsable de la défense nationale (Premier ministre).

Rôle des armes nucléaires préstratégiques

Lors de son allocution devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N., M. Chirac a en effet redéfini l'emploi de l'arme nucléaire tactique (ou prestratégique), qui pourrait intervenir dès le début d'une bataille conventionnelle et non plus être « couplée » à la force stratégique.

« La France entend être en mesure de délivrer à l'agresseur éventuel un avertissement nucléaire dont le lieu et le moment dépendront du déroulement du conflit [...] Cet avertissement aura pour objectif non seulement d'adresser un signal sans équivoque à

l'agresseur, *mais aussi d'enrayer la dynamique de l'agression*: il pourra donc, en cas de besoin, être diversifié et échelonné dans la profondeur. »

La réaction du chef de l'Etat, à ce raisonnement jusqu'ici inadmissible, s'est faite attendre, puisque ce n'est que le 13 octobre à Caylus, où il assistait à un exercice de la 11^e division parachutiste, que M. Mitterrand a manifesté son opposition à cette remise en cause de la doctrine.

« On ne peut séparer arbitrairement tel ou tel autre élément de la stratégie. Dans le bloc de cette stratégie se trouvent des armes tactiques ou préstratégiques. Elles ne sont pas un simple prolongement d'une bataille classique ou conventionnelle, et elles font partie du « tout » stratégique. C'est la stratégie de la dissuasion qui est mise en jeu dès lors que la force préstratégique intervient. »

Le débat sur le rôle des armes nucléaires tactiques est donc relancé et la controverse ainsi soulevée permettra aux stagiaires du Cours Supérieur Interarmées et aux auditeurs de l'I.H.E.D.N. d'avoir des discussions très animées dans le cadre de leurs études respectives.

La programmation militaire

Si la cohabitation marque le pas dans le domaine de la doctrine, elle

risque également de se heurter à des conceptions différentes dans le choix des matériels et équipements.

Pour le chef de l'Etat, la dissuasion nucléaire repose essentiellement sur la composante sous-marine, il n'est donc pas question de retarder la mise au point du missile M-5 (nouveau missile à 12 charges nucléaires pour les SNLE de nouvelle génération).

Le gouvernement projette, par contre, de construire une trentaine de missiles mobiles balistiques S4, montés sur semi-remorque, qui prendraient la relève des missiles du plateau d'Albion et des Mirages IV. Le choix de ces missiles coûteux (25 milliards de francs) aurait pour conséquence le report après 2002 de la mise en service des M-5.

Les autres grands programmes: porte-avions, avions radars de détection à basse altitude, avions de combat futur risquent également d'être décalés dans le temps et le programme Hadès

(successeur du Pluton) sera sans doute «revu à la baisse».

D'autre part il ne faut pas oublier les dépenses en faveur de l'espace (le satellite d'observation Hélios et Syracuse II), ni les dotations nouvelles de l'armée de l'air (Mirage 2000 nucléaire et de défense aérienne) et de l'armée de terre (environ 60 chars AMX 30 B2). A ce propos ne parle-t-on pas d'un char futur appelé... Léopard II et non plus Leclerc!

Comme on le voit, les choix pour notre grand voisin ne sont pas simples et les débats en cours et à venir seront certes très difficiles. Signe de ces difficultés, la discussion à l'Assemblée de la loi de programmation (plan quinquennal), qui devait avoir lieu dans la deuxième quinzaine d'octobre, a été repoussée à la mi-novembre. C'est donc à ce moment-là que nous connaissons les choix de la France pour sa défense de l'an 2000.

D.C.

(Le présent billet a été rédigé avant l'agitation estudiantine que l'on sait. Réd.)